TRAGIQUE INCENDIE DANS L'ISÈRE

Un enfant carbonisé, un ouvrier gravement brûlé, un sauveteur blessé

Vienne, 23. — Hier soir, à Nantoin (Isère), le feu s'est déclaré dans un grenier à foin et, en peu de temps, toutes les dépendances ont été la proie des flammes. Un garçonnet de huit ans n'a pu se sauver à temps et a péri carbonisé.

Un manœuvre, qui était occupé à ratisser du foin dans le fenil, M. Boullu, a été grièvement brûlé au visage.

Enfin, M. Louis Crétignon, qui était monté sur le toit pour couper la toiture afin de circonscrire le sinistre, a fait une chute de huit mètres, se blessant grièvement à la tête.

Les pompiers, arrivés peu de temps après, ont pu maîtriser le sinistre. Une enquête a été ouverte.

CATASTROPHE DE CHEMIN DE FER EN ESPAGNE

13 morts et plus de 20 blessés

Madrid, 23. — Un grave accident de chemin de fer s'est produit dans la province de Léon, près de Ponferrada, entre les gares de San Miguel de Duena et de Bembibre. Un train de voyageurs est entré en collision, sous un tunnel avec un convoi de marchandises. Des trains de secours sont partis pour le lieu de l'accident.

Selon des nouvelles de source particulière, huit cadavres ont déjà été retirés des débris. Cinq autres auraient été vus par les sauveteurs. Le nombre des blessés dépasse vingt.

DRAME DE LA JALOUSIE EN ALGÉRIE

Un jeune homme blessa sa fiancée et se fit justice

Alger, 23. — Ce soir, à Fort-de-l'Eau, vers 19 heures, un jeune homme Alexandre Pujol, âgé de 27 ans, maçon à Guyotville, a tiré un coup de revolver sur sa fiancée qui revenait de promenade accompagnée de quelques-unes de ses camarades et l'a blessée assez sérieusement au sein gauche.

Voyant sa victime tomber à terre, il a retourné son arme contre lui et s'est logé une balle dans la tête. Transporté à l'hôpital, Pujol est décédé vers 22 heures.

La blessure de la fiancée, quoique grave, ne met pas ses jours en danger.

LA CONFÉRENCE DES DARDANELLES

Le projet turc sert de base de discussion

Montreux, 23 — Au cours de sa séance privée tenue ce matin, la conférence des détroits a engagé une discussion générale sur le projet de convention turc.

Les représentants de l'Empire britannique, du Japon, de l'U.R.S.S., de la France, de la Roumanie, de la Grèce, de la Yougoslavie et de la Bulgarie, ont déclaré accepter le projet comme base de discussion sous réserve.

M. Litvinoff a fait observer qu'il faudrait envisager le libre passage des unités de guerre à travers les détroits, au cas où il serait nécessaire d'exécuter des décisions prises par la S.D.N.

La conférence entreprendra la discussion du projet article par article.

UN BÉBÉ ÉTOUFFÉ ACCIDENTELLEMENT PAR SA MÈRE

Paris, 23. — Mme Fourré, concierge, 20, rue Brillant, partage sa loge fort exiguë avec ses quatre enfants.

Elle venait de s'étendre sur son lit, l'autre soir, écrasée de fatigue après avoir couché son petit monde. Ayant auprès d'elle sa fillette de quatre ans et sa dernière née âgée de un mois, elle voulut allaiter celle-ci avant de s'endormir. Mais le sommeil la prit bientôt et la malheureuse devait constater avec épouvante le lendemain matin, que le bébé avait cessé de vivre, étouffé entre sa mère et sa sœur aînée.

LOTERIE DES RÉGIONS LIBÉRÉES

Le tirage de la 6me Série est reporté au

4 JUILLET

METZ

9000

M. Camille Huysmans a été élu président de la Chambre belge

(DE NOTRE RÉDACTION BELGE)

Bruxelles, 23. — La Chambre belge a repris ses travaux mardi après-midi. Elle a élu président M. Camille HUYSMANS député et bourgmestre socialiste d'Anvers

UNE RÉUNION A LILLE DES DIRECTEURS DE CINÉMA DU NORD ET DU PAS-DE-CALAIS

On nous communique :

« Les Directeurs de cinémas du Nord et du Pas-de-Calais, syndiqués ou non, sont instamment priés d'assister à une grande réunion corporative, qui se tiendra vendredi prochain 26 courant, au « Rexy », rue de Béthune, à Lille, à 12 heures précises.

» L'ordre du jour est particulièrement important et tous se doivent d'être présents ».

LE MOUVEMENT GRÉVISTE

A Lille, l'Union départementale des Syndicats ouvriers du Nord a étudié hier la délicate question des frontaliers

En dehors des efforts qui sont faits pour résoudre çà et là les petits conflits qui restent encore pendants, signalons que l'Union Départementale des Syndicats ouvriers du Nord a étudié hier la question laissée en suspens des frontaliers.

Une réunion a eu lieu à cet effet, à 14 h. 30, dans la salle Jean Jaurès, Bourse du Travail, que présidait M. DUMOULIN Georges, secrétaire général de l'U. D., assisté de M. BOURNETON, secrétaire.

Le Bureau de l'U. D. et les représentants des syndicats intéressés à la question des frontaliers, notamment des textiles de **Lille, Roubaix, Lannoy, Halluin, Armentières**, etc. et des délégués belges assistaient à cette réunion d'information.

La question des frontaliers se pose de la façon suivante : les ouvriers belges demeurant au delà de la frontière, mais dans la zone de la frontière et qui viennent travailler en-deça subissent dans leurs salaires une diminution de 20 %.

L'U. D. s'intéresse à leur sort pour leur faire obtenir des conditions plus équitables de rémunération

Une délégation à la Préfecture

Après en avoir longuement discuté, une délégation conduite par M. G. Dumoulin, s'est rendue à la Préfecture, qui a été reçue par M. Carles, préfet du Nord.

M. G. Dumoulin a indiqué à M. le Préfet comment se posait le délicat problème des frontaliers et demande en leur nom l'application de l'article du Code du Travail, qui stipule que les ouvriers étrangers travaillant en France doivent être payés avec la monnaie de ce pays et au taux des ouvriers français.

M. le Préfet a promis d'examiner attentivement la question et de lui donner la solution qu'elle comporte.

3.000 ouvriers syndiqués de l'habillement de Roubaix-Tourcoing, ont tenu une réunion

Au cours d'une réunion qu'ils ont tenue à Roubaix, 3.000 ouvriers syndiqués de l'Habillement de Roubaix-Tourcoing ont voté, à l'unanimité l'ordre du jour suivant :

« Les ouvrières et ouvriers de l'Habillement de Roubaix-Tourcoing, réunis au nombre de 3.000, salle du cinema Desmettre (Etoile d'Or), rue de l'Epeule à *Roubaix*, le mardi soir 23 juin 1936, à 19 h., sous la présidence de M. BLANDEL, trésorier du Comité régional de l'Habillement, ayant comme assesseurs les délégués des ateliers de confection des deux localités, s'engagent à adhérer toujours au Syndicat de l'Habillement de Roubaix C.G.T., seul capable de défendre leurs intérêts corporatifs. Après avoir entendu MM. HURET et LEROY, secrétaires du Groupement régional, déclarent avoir repris le travail sous la condition expresse que l'élaboration du contrat collectif étudié et mis au point, réponde à leur désir de vivre en travaillant, c'est-à-dire que leurs conditions de travail soient les mêmes que celles régissant tous les travailleurs de l'Habillement de la région du Nord et au-delà.

» Font confiance à leur délégation et espèrent que le 30 juin 1936 sera la date extrême où toutes les conditions d'avenir seront enfin établies afin de leur éviter de rappeler aux employeurs de l'Habillement de Roubaix-Tourcoing le geste réfléchi qu'ils ont fait en temps opportun.

» Lèvent la séance aux cris de : « Vive la Confédération Générale du Travail, symbole de l'avenir du prolétariat. »

Ajoutons qu'à leur entrée dans la salle les représentants du Comité régional furent accueillis avec enthousiasme.

L'exposé très net de la situation des ouvriers de cette industrie qui fut présentée par les délégués, fréquemment applaudis, a démontré l'union totale de ces travailleurs.

Le barrages de la batellerie ont été maintenus à Béthune, malgré l'ordre syndical de reprise du travail. A l'horlogerie Outrebon, les pourparlers sont engagés. On espère qu'ils aboutiront à un accord.

Grèves partielles aux Mines de Lens

Nous signalions hier que les ouvriers du poste de l'après-midi à la fosse N° 6 des Mines de Lens, à **Haines-les-La Bassée**, s'étaient refusés à descendre, sous prétexte qu'une erreur s'était glissée sur la fiche de paie. Ils supposaient avoir droit à une journée de grève payée

Le délégué mineur, M. Lefort, et M. Darguesse, secrétaire du syndicat, apportèrent aux ouvriers les explications nécessaires et le travail a été repris hier matin

Hier après-midi, un mouvement de grève s'est produit à la fosse n° 3 des Mines de Lens, à Liévin, pour le même motif. M. Darguesse, secrétaire du syndicat s'est rendu sur les lieux et vraisemblablement le travail sera repris ce matin

La délégation des frontaliers belges sous la conduite de MM. G. DUMOULIN BOURNETON et Mlle Emilienne STEUX, devant la Préfecture du Nord

Une mise en garde du Syndicat unique de la batellerie

Le Syndicat Unique de la Batellerie nous signale qu'une lettre émanant d'un soi-disant groupe de batellers a été publiée par un journal de Lille. Il ajoute :

« Nous mettons en garde les bateliers contre ces sortes d'informations dont le seul but est de semer la division dans les rangs de la petite batellerie.

» Aucune créance ne doit donc être accordée à ces notes dont les auteurs masqués, n'ont pas le courage de se découvrir.

» Seuls, les communiqués émanant de l'organisation doivent être considérés comme valables et réguliers ».

A PARIS

Le règlement du conflit des agents de change

Paris, 23. — Au cours d'une nouvelle réunion tenue au ministère des Finances entre délégués de la chambre syndicale des agents de change et délégués du personnel (commis d'agents de change, (C.G.T. et C.I.C.C.), sous la présidence du représentant du ministre et par l'entremise de ce dernier, un accord collectif de travail. Les réajustements de salaires auront a compter du 1er juin.

Bar-le-Duc, 23. — Hier vers 15 heures, les ouvriers occupés à la construction de la caserne André Maginot, à Revigny, futur quartier de la garde mobile, se sont mis en grève et ont occupé les chantiers. Mais l'autorité militaire est intervenue immédiatemeent et a procédé sous les ordres du capitaine de gendarmerie de Bar-le-Duc à l'évacuation des chantiers.

La Seine débarrée

Rouen, 23. — La Seine a été débarrée ce matin à 6 h. 30.

Le premier bateau montant vers Paris est passé à 6 h. 35. Il en est de même pour les barrages de Tancarville et en amont à Bouguival et à Carrières-sous-Poissy. Le trafic est donc rétabli.

CHOMAGE COMPLET sur les navires français à Marseille

Marseille, 23. — Une visite de tous les ports depuis le cap Janet jusqu'au vieux port, permet de se rendre compte de l'étendue du mouvement déclenché hier soir par les syndicats d'Inscrits Maritimes et d'agents du Service général à bord. Le chômage est complet pour tous les navires français, grands et petits. Les equipages des remorqueurs participant au mouvement, les navires arrivés ce matin ont dû gagner leur poste d'amarrage par leurs propres moyens.

Un navire égyptien « El Nil » n'a pu gagner la Joliette et s'est ancré à l'entrée des ports nord ; la « Koutoubia », courrier du Maroc ; le « Leconte de Lisle », courrier de l'Océan Indien ; le « Gouverneur général Gueydon », venant de Tunis ; le « Sampiero Corso », arrivé d'Ajaccio ; le « Sebaa », sont entrés. Les equipages ne se sont pas opposés au débarquement des denrées périssables, de la poste, des bagages et des automobiles appartenant aux passagers, mais une fois ces opérations terminées tout travail a cessé et l'occupation du navire a commencé. Les équipages qui « occupent « ont interdit toute montée à bord après qu'il, eurent autorisé les états-majors débarqués à prendre les objets leur appartenant.

Le pavillon rouge flotte sur les mâts

Les syndicats ont chargé des délégués de veiller à ce que les occupants ne touchent pas à « la bave » ; ils doivent se contenter des vivres de la cambuse. Si ces denrées sont insuffisantes, le ravitaillement viendra du dehors. Au pont des bassins de radoub, le bateau à moteur n'arbore point le drapeau rouge, c'est l'alerte bateau-pompe de la Chambre de Commerce ; tous les autres bâtiments français, une cinquantaine environ, ont le pavillon rouge en tête de mât.

Dans le vieux port, le chômage est complet ; les remorqueurs sont tous au repos ; les chalutiers ne sont pas sortis, pas plus que les bateaux du château d'If. Les ferry-boats ne passent plus d'une rive à l'autre ; les promeneurs étant ainsi obligés une longue promenade pédestre et le pont transbordeur a lui-même cessé toute activité ; sa nacelle est immobilisée au quai du port.

D'autres corporations chôment par suite de l'arrêt du travail des inscrits, les métallurgistes réparateurs de navires, les peintres de bord et de carènes et les dockers, bien entendu.

La circulation des camions a beaucoup diminué. La matinée n'a pas été marquée par une évolution sensible du conflit, les délégués des bords se sont réunis dans un bar pour régler les modalités de l'occupation.

On annonce d'autre part que le conflit des usines d'aviation Potez, à Berre, est terminé.

EN PROVINCE

Lyon, 23. — Un mouvement de grève s'est déclenché chez les cantonniers municipaux et chez les employés chargés du service d'enlèvement des ordures ménagères.

Saint-Etienne, 23. — Après une quinzaine de jours de grève, un accord est intervenu dans la carrosserie, ou un tarif de base a été accepté par les deux parties.

Aix-en-Provence, 23. — La grève sévit depuis ce matin dans les corporations des Hôteliers, des Restaurateurs et des Limonadiers. La fermeture de ces établissements est à peu près générale.

Montpellier, 23. — Une nouvelle grève vient d'éclater à Montpellier parmi le personnel de la Bonneterie Menvielle. Les ouvriers ont occupé l'usine.

Auch, 23. — A la suite de l'arbitrage du Préfte du Gers, un accord est intervenu entre les ouvriers grévistes du Bâtiment, les entrepreneurs et les délégués de la C.G.T.

Bourg-en-Bresse, 23. — 400 ouvriers du Bâtiment et du bois de Bellegarde (Ain) ont décidé de se mettre en grève.

Nîmes, 23. — Les ouvriers de la Société des Tubes, au nombre de 300 environ, se sont mis en grève sur place à Bessèges A Rochedelle, 40 ouvriers d'une usine de ciment armé ont cessé le travail.

Rennes, 23. — Le personnel des Grands Magasins, des Nouvelles Galeries, des Magasins Modernes et Prisunic a opéré sa rentrée à 10 heures. Par contre d'autres grèves ont éclaté hier. Les ouvriers des Papeteries de Bretagne ont cessé le travail et occupé l'usine ; le personnel du parc des Ponts et Chaussées s'est mis en grève et a occupé les chantiers. Les ouvriers carriers ont occupé également aujourd'hui les carrières de Malnoucheux, Bagnoc et Monterra.

M. ROGER SALENGRO A PARLÉ AUX A.C. DE LA POLICE

Paris, 23. — M. Roger SALENGRO a présidé ce soir un banquet offert par l'Union des Anciens Combattants de la Préfecture de Police et l'Amicale des Anciens Combattants de la Sûreté Nationale. Prenant la parole, le ministre de l'Intérieur a fait connaître qu'aux heures les plus critiques du récent conflit ses services avaient dénombré 1.105.000 grévistes dont 308.500 dans le seul département de la Seine. Il a ensuite rendu hommage au tact et à l'esprit de mesure dont la police parisienne sut faire preuve dans le maintien de l'ordre.

M. Roger Salengro a enfin rendu hommage au loyalisme de la police et marqué sa satisfaction de constater qu'en ces heures difficiles le gouvernement est en droit de compter sur ceux qui ont l'honneur et la lourde charge d'assurer sous ses ordres la défense des institutions républicaines.

LE BANQUIER ROMBAUT DE CARVIN A ÉTÉ ÉCROUÉ A BÉTHUNE

Le banquier Jules Rombaut, de **Carvin**, qui a été arrêté à **Boulogne-sur-Mer**, a été ramené hier à **Béthune**. Après un bref interrogatoire d'identité de M. Dutilleul, juge d'instruction, le banquier a été écroué à la maison d'arrêt. Prochainement, il aubira un interrogatoire approfondi sur les faits qui lui sont imputés.

LISEZ LE RÉVEIL ILLUSTRÉ

20 pages — 35 centimes

LE POIGNARD DE VERRE
Conte dramatique

LES CHIENS NETTOYEURS DE NICE
Curieux article documentaire

LA PAGE DU TRICOT
Short pour fillette de 14 ans

SES PAGES DU CINÉMA

LES COULISSES DU VIIe ART
Page de dessins humoristiques
etc., etc.

Prochainement le R. I. commencera la publication d'un sensationnel roman

CONFLIT D'AMOUR

par Claude SYRVAL

Demandez le « RÉVEIL ILLUSTRÉ » à tous nos Vendeurs et Dépositaires

La clôture, hier, à Calais du 33e Congrès National de l'Epicerie Française

Avant de se séparer, les délégués ont adopté une motion relative à la hausse « à prévoir » des prix de détail

Le Congrès de l'Epicerie a repris ses travaux hier matin, à 9 heures, dans la grande salle du Théâtre municipal de Calais, sous la présidence de M. Hemier, président fédéral, assisté des membres du bureau. Etaient également présents à cette séance : MM. Benaerts, délégué général de la Confédération des Commerces et Industries de l'Alimentation ; Guichard, expert-comptable et Me Fernand Picard, conseil juridique de la Fédération.

La suite des rapports

Le programme de cette deuxième et dernière journée de travaux était particulièrement chargé et nous n'en retiendrons que l'essentiel.

Les Magasins à Prix Uniques. — Après discussions entre MM. Hennebelle (Lille), Pictet, secrétaire général et le président Hemier, l'assemblée confirme avec modifications le vœu du Congrès de Nantes qui demande l'adoption du projet de loi Marchandeau, N° 330, tendant à l'interdiction des Magasins à Prix Uniques et des Camions bazars.

Les Régies Municipales. — Le Congrès de Calais, après intervention de M. Moreau-Dupuy (de Paris), confirme son opposition traditionnelle au système des régies municipales que les commerçants considèrent, on le sait, non seulement comme dangereuses, mais inutiles.

L'exercice du commerce par des sujets étrangers. — En période de crise, il est logique que les commerçants détaillants veuillent contrôler les origines, les qualités et la moralité de ceux qui font acte de commerce.

C'est cette conception qui a provoqué leur intervention contre les coopératives patronales d'usines et les économats administratifs. C'est elle aussi qui les fait s'émouvoir du pullulement des commerçants étrangers dans certaines grandes villes. Un long débat s'engage à ce sujet devant le Congrès à la suite d'un vœu du Syndicat de l'Epicerie de Marseille.

M. LEVI, de Marseille, soutient devant le Congrès le vœu de son syndicat tendant à une réglementation du commerce par les sujets étrangers. Il demande que la proposition de loi votée le 27 juin 1935 par la Chambre des Députés soit adoptée par le Sénat. Cette proposition de loi stipule qu'aucun etranger ne pourra être inscrit aux registres du commerce s'il ne justifie de sa nationalité et de 5 années de résidence continue en France.

Marseille demande, en outre, que le nombre de commerçants étrangers installés dans chaque commune ne puisse dépasser la proportion de 10 % de la profession qu'ils veulent exercer. Après échanges de vues entre MM. Banberger (Versailles), Dehale (Nantes), Pestourie (Paris) et Pictet, secrétaire général, la motion de Marseille est adoptée.

Les crédits au petit commerce. — M. Amanieux (Paris), a rédigé un rapport dont il est donné lecture à l'assemblée, relatif aux trois propositions de loi pour la création du crédit au petit commerce : la proposition Tasso-Domange N° 1857-1933 pour le crédit individuel à long terme ; la proposition Paul Elbel N° 6406 pour le crédit collectif aux sociétés coopératives de commerçants ; enfin la proposition de loi Tranchand N° 6716 qui comporte à la fois la création du crédit individuel et collectif à moyen terme et à long terme. Le rapport AMANIEUX fait remarquer que ces trois propositions, loin d'être contradictoires, se complètent en vue d'obtenir l'adoption rapide d'une loi générale du crédit au petit commerce, calquée sur la loi du crédit artisanal et qui consacrerait les droits et les intérêts des divers organismes commerciaux intéressés, y compris les banques populaires.

Un débat détaillé s'engage auquel prennent part MM. Hemier, président ; Giraudon (Poitiers) ; Gouget (Agen) ; Lévi (Marseille) ; Bamberger (Versailles), Dehale (Nantes).

L'assemblée adopte le principe de la création rapide du crédit au commerce à moyen terme et à long terme par analogie à ce qui existe déjà pour l'agriculture et l'artisanat.

La réforme des faillites et des liquidations judiciaires — Me Fernand Picard, avocat à la Cour de Paris, conseil juridique de la Fédération, présente un rapport substantiel sur le régime des faillites et des liquidations judiciaires en tenant compte notamment des modifications profondes apportées à cette matière par un décret-loi du 8 août 1935.

Après le débat auquel prennent part, outre le président Hemier et le rapporteur, MM. Vernier (Besançon) ; Elmanowski (Paris) ; Demmerle (Troyes), l'assemblée adopte les conclusions du rapport demandant :

1° Que les syndics et contrôleurs puissent être nommés par les créanciers ;

2° Que l'un des contrôleurs soit choisi dans la syndicat professionnel du failli ou liquidé judiciaire ;

3° Que les Chambres syndicales organisent dans leur sein un service de surveillance et de contrôle des faillis.

La dernière séance

Le Congrès a repris ses travaux au cours de l'après-midi. Il restait 20 à 25 vœux corporatifs d'intérêt limité, notamment sur la patente des grands magasins, le contingentement des vins d'Algérie, etc... Nous résumons brièvement les plus importants :

Le repos hebdomadaire obligatoire. — Cette question est une des plus importantes de celles qui restent à trancher par le Congrès ; elle met en cause, en effet, à la fois les accords Matignon qui viennent d'être passés avec les employés de l'alimentation et, d'autre part, les projets de loi en application sur la journée de travail et le repos hebdomadaire des salariés, mais la question traite surtout de la fermeture obligatoire hebdomadaire pour tous les commerçants d'une corporation qu'ils aient ou n'aient pas d'employés.

Cette controverse n'est pas nouvelle, mais elle revêt, des circonstances actuelles, une acuité particulière.

Un très long débat s'engage sur cette question.

Interviennent successivement dans la discussion, dans l'interprétation de l'article 43 du code du travail, MM. Hémier, président, Bamberger (Versailles), Cossaune (Bordeaux), David (Lyon), Louge (Bordeaux), Elmanowski (Paris), Gouge (Agen), Dehale (Nantes), Hennebelle (Lille), Soleil (Clermont-Ferrand), ainsi que M. Bénaerts, de la Confédération des commerces et industries de l'alimentation.

Finalement, après une discussion qui dure près d'une heure, le Congrès adopte une motion de M. Cossaune, président du Syndicat de l'épicerie bordelaise et régionale, demandant « qu'une loi intervienne pour une fermeture obligatoire d'un jour par semaine pour tous les adhérents d'une corporation ayant ou n'ayant pas d'employés, mais sans fixation du jour. La proposition Cossaune est adoptée à l'unanimite, moins deux voix ».

Emploi obligatoire des mutilés. — Le Congrès demande de ramener à 5 et 10 % le taux fixé par la loi Durafour pour l'emploi obligatoire des mutilés dans le commerce et l'industrie.

Vers une augmentation des prix de détail ?

En fin de séance, M. BAMBERGER dépose une résolution que nous reproduisons avec ses considérants :

« Les augmentations de salaires, ainsi que les charges supplémentaires imposées par les lois récemment votées, à la production, à la transformation et à la répartition, vont peser lourdement sur l'économie nationale tout entière, et amener inévitablement un relèvement des prix de vente. Placés au dernier échelon de l'échelle commerciale et en contact direct avec le consommateur, les distributeurs de produits alimentaires vont se trouver en butte aux réclamations de tous leurs acheteurs qui les rendront responsables de cette hausse des prix ».

Et M. Bamberger de préciser qu'il ne faut pas que les commerçants soient injustement traités de « mercantis »

« La Fédération française des syndicats de l'épicerie attire l'attention du Gouvernement sur cette situation délicate ».

Une Commission des prix

« Les détaillants proposent qu'une liste d'articles de première nécessité soit établie par le Gouvernement et que les prix de ces articles soient suivis depuis la production jusqu'à la répartition, et éventuellement fixés officiellement par des commissions mixtes pour la vente en gros et en detail par région économique ».

Cette motion a été adoptée à l'unanimité.

Il est décidé que le prochain congrès aura lieu à Paris en raison de l'exposition de 1937. Il sera accompagné d'un congrès international de l'alimentation.

L'assemblée procède ensuite au renouvellement annuel du bureau de la Fédération qui est maintenu sans modifications. A 17 h., les travaux du Congrès sont déclarés clos.

Les congressistes se rendent ensuite en autocars à Coulognes pour une visite des établissements de Laire.

De retour à Calais ils se rendent en delegation pour le dépôt d'une gerbe au monument aux morts. La journée s'est poursuivie par une réception officielle à la Chambre de Commerce et terminée par un grand banquet corporatif.

LES FÊTES ANNIVERSAIRES des Débitants de Tabac de Lille et du Nord

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

Enfin, rue de Lannoy, le « Jardin des Mères » réservé aux enfants accompagnés de leurs parents; le « Jardin des Crèches » réservé uniquement aux bébés admis à la Crèche de la rue de Lannoy, enchantèrent les excursionistes qui ne se firent pas faute de témoigner leur contentement.

Une réception à l'Hôtel de Ville

A Midi, à l'Hôtel de Ville, une réception des congressistes eut lieu par M. le docteur Cordonnier, adjoint au maire de Lille, représentant M. Roger Salengro, député-maire, ministre de l'Intérieur. M. Cordonnier était entouré de MM. Claes, Florimond Lecomte, Notermann, Farvacques, Dhoosche, conseillers municipaux; Planque, secrétaire général de la Mairie de Lille.

M. Pipot, président confédéral fit d'abord valoir que les débitants de tabac étaient accourus de la France entière, il félicita ensuite la municipalité de Lille pour ses œuvres municipales : H.B.M., l'Ecole de Plein Air, les Jardins du « P'tit Quinquin » et les crèches municipales.

M. Cordonnier, après avoir excusé M. Roger Salengro, retenu à Paris, par une réunion du Conseil des Ministres, remercia les débitants de tabacs d'avoir visité les œuvres sociales de la Ville. Il decrivit notamment le rôle primordial joué par la municipalité dans la création de ces œuvres au profit du logement salubre et de l'enfance malheureuse et débilitée de la guerre. « Le problème de l'enfance, dit-il, est pour la municipalité lilloise un problème capital qui engage l'avenir ». Et M. Cordonnier dit le devoir de la municipalité de créer une « école d'Internat de grand air » pour les enfants du peuple.

M. Vantielck, député de Calais, président d'honneur du Syndicat des débitants de tabac de cette ville, salua la ville de Lille, fit un vibrant éloge de M. Roger Salengro, député-maire de Lille, et de son œuvre en faveur de l'enfance. On prit ensuite les vins d'honneur

Un apéritif-concert

Un joyeux apéritif-concert où figurait un orchestre de choix, dirigé par M. Lethellier, eut lieu à 13 h. 15 en une des salles de la Foire Commerciale et réunissait les personnalités précitées. En outre, une réception de M. Fernand Carles, préfet à qui M. L. Dompsin souhaita la bienvenue eut lieu à 14 heures dans un salon spécialement aménagé à cet effet.

Le banquet corporatif

Puis ce fut à 14 h. 15 dans la salle d'honneur de la Foire Commerciale, le grand banquet corporatif, présidé par M. Fernand Carles, préfet du Nord.

A la table d'honneur, nous avons noté la présence de MM. Louis Dompsin, Paul Ronse, Pipet, déjà cités précédemment, de MM. Bertrand, conseiller municipal, représentant M. le Député-Maire de Lille ; Plancke, Deudon, Vantielcke, députés ; Mme Fernand Carles, MM. Hannequin, secrétaire général de la Loterie des R.L. ; Planque, secrétaire général de la Mairie de Lille ; Mmes Pipet, L. Dompsin, P. Ronse, MM. Lemoigne, directeur de la Manufacture des Tabacs de Lille ; Vanbésien, entreposeur des tabacs à Lille, et Mme ; Gilquin, ingénieur à la Manufacture des Tabacs ; Raffi, président d'honneur de la Fédération des Tabacs de l'Ile-de-France ; Alabosse, président du Syndicat des Débitants de Tabacs de la Seine ; Valadier, vice-président ; Bott, directeur des Contributions indirectes de Laon ; Turotte, directeur des Contributions indirectes d'Arras ; Ponthieu, directeur des Contributions indirectes de Valenciennes ; Garret, inspecteur principal des contributions indirectes d'Arras ; Franchomme, délégué adjoint à la propagande de la Loterie des R.L. ; Spriet, avocat-conseil de la Fédération du Nord et du Syndicat de Lille ; Rue, président d'honneur de la Confédération des Débitants de Tabac de France ; Desailly, trésorier ; Gros, président de la Fédération des Débitants de Tabac du Sud-Est, à Marseille ; François, président de la Fédération des Alpes-Maritimes, à Nice ; Champalay, président de la Fédération de la Loire, à Saint-Etienne ; Julian, président de la Fédération du Vaucluse, à Avignon ; Drouillard, président de la Fédération de la Gironde, à Bordeaux ; Bonix, de la Haute-Garonne, à Toulouse ; Pierron, président du Syndicat de Nancy ; Mazel, président de la Fédération du Gard, à Nîmes ; Moreau, président de la Fédération de Seine-et-Oise, à Versailles ; Le Roide, de Saint-Malo ; Etchenberger, de Turckheim ; Simon, de Brest ; Goudhaillier, d'Amiens ; Auguste, de Compiègne ; L. Delepoulle, des « Amis de Lille » ; Coustenoble, Masson, juges au Tribunal de Commerce de Lille; Gorlier, président de l'Union des Commerçants de la rue Leon-Gambetta ; Mme Louis Delepoulle, etc...

Quelques discours

A l'heure des toasts, M. Louis DOMPSIN, remercia les nombreux amis des Débitants de Tabacs, particulièrement M. Fernand Carles, préfet du Nord, et Mme, MM. Bertrand, conseiller municipal, représentant M. Roger Salengro, ministre de l'Intérieur, retenu à Paris, les députés présents, les directeurs des grandes administrations, M. Pipet, président confédéral, les présidents des diverses Fédérations des Syndicats de France, M. Spriet, avocat-conseil, la presse locale, les dirigeants de la Loterie des Régions Libérées et diverses autres personnalités.

M. Louis Dompsin, enfin, félicita M. Paul Ronse, à l'occasion de son 5e anniversaire comme président au Tribunal de Commerce, et lui offre en souvenir, un bronze magnifique.

M. Paul RONSE remercia M. Louis Dompsin, président d'honneur de la Fédération et du Syndicat de Lille, du souvenir offert au nom des Débitants de Tabacs, puis M. F. Carles et Mme, de leur présence. Il dit ses regrets des circonstances qui retinrent à Paris M. Roger Salengro, ministre de l'Intérieur. M. P. Ronse dit ensuite pourquoi, dans un but de bonne entente avec le gouvernement, la Fédération du Nord des Débitants de Tabacs, ne fit pas aujourd'hui d'assemblée générale revendicative. La Fédération sait qu'elle peut compter justement sur son président d'honneur M. Roger Salengro. En terminant, M. P. Ronse salua les directeurs des Contributions indirectes présents et les representants des debitants de tabac de France.

M. HANNEQUIN parla au nom des dirigeants de la Loterie des R.L. qui entretiennent avec les débitants de tabac les rapports les plus cordiaux. Il remercia les dirigeants des Fédérations et des Syndicats de Tabac de leur concours dévoué pour le bien commun.

M. PIPET, président de la Confédération nationale dit d'abord le grand plaisir qu'il éprouvait à se trouver à Lille, fit l'éloge de MM. L. Dompsin, P. Ronse, grands défenseurs du monopole des tabacs, se déclara heureux de voir le poste de ministre de l'Intérieur occupe par M. Roger Salengro, et celui du ministère du Travail par M. Lebas. Il fit état ensuite de certaines améliorations obtenues : reconnaissance du gerant par l'administration, crédit alloué, dépossession réduite à sa plus simple expression, etc.

On demande encore la livraison gratuite des produits du monopole des manufactures aux débits de tabacs.

M. Pipet assura la Federation du Nord de son dévouement et leva son verre à la rénovation de l'esprit démocratique dans le pays.

M. PONTHIEU, directeur des contributions indirectes de Valenciennes, parla au nom de ses collègues, souhaita que la question du transport gratuit des marchandises de l'entrepôt aux débits de tabacs soit bientot reglee.

M. MARET, secrétaire de la Fédération, remit des fleurs à Mmes F. Carles, Pipet, Ronse, Dompsin.

M. FLEQUET, directeur des douanes, parla de la défense du tabac français, de la lutte entreprise contre la contrebande.

M. VANTIELCKE, député de Calais, leva son verre aux dames présentes au banquet.

M. LEMOIGNE, directeur de la Manufacture des tabacs de Lille, se réjouit de l'efficacité de la lutte entreprise contre les fraudeurs de tabacs, dit la qualité de la fabrication des tabacs français à la Manufacture de Lille, dont il escompte d'ailleurs l'agrandissement prochain. M. Lemoigne annonce l'ouverture d'une « Quinzaine du Cigare » prochaine sur le littoral du Pas-de-Calais.

M. Louis DELEPOULLE salua les débitants de tabacs, au nom des « Amis de Lille » et de la Foire Commerciale.

M. BERTRAND, conseiller municipal, représentant M. Roger Salengro, deputé-maire, ministre de l'Intérieur, excusa M. Salengro, salua M. Fernand Carles, préfet du Nord, et Mme, M. Pipet et tous les débitants de tabacs présents. Il célébra le 30e anniversaire des débitants de tabacs de Lille, au 15e anniversaire de la Fédération.

M. Fernand CARLES, préfet du Nord, se dit heureux et fier de présider cette fête de famille en l'absence de M. Roger Salengro, dont il salua la lourde mission. M. F. Carles remercia les débitants de tabacs de Lille et du Nord de leur accueil si cordial. « les débitants de tabacs, dispensateurs des richesses du monopole ». Il déclara vouloir être attentif aux justes revendications des débitants de tabacs, les remercia de la confiance qu'ils veulent bien temoigner « à un gouvernement décidé à faire une France plus humaine et plus belle dans une prospérité commune ».

M. le préfet salua ensuite CM. Louis Dompsin, Paul Ronse, Pipet, les compagnes dévouées des débitants de tabacs. Il leva son verre à la ville de Lille, à la France républicaine et pacifique.

Un vivat flamand fut ensuite chanté en l'honneur de M. et Mme Fernand Carles.

Un bal de famille

La journée se termina par un très joyeux bal de famille qui assembla plusieurs milliers de personnes dans les immenses salles de fête de la Foire Commerciale de Lille. De 20 h. 30 à une heure très avancée de la nuit, on dansa inlassablement, avec la plus inaltérable bonne humeur, et aux accents joyeux de musiques entraînantes. Les participants à ce bal bénéficièrent de nombreuses surprises imprévues autant qu'agréables.

Aujourd'hui, les adhérents des syndicats et fédérations de débitants de tabacs se rendent en Belgique. Ils visiteront les vallées de la Meuse et de la Semois, ainsi qu'une partie des Ardennes belges.

LES AVENTURES DE « KID L'ESPIÈGLE »

ECHOS et CARNET

CALENDRIER. — Mercredi 24 juin 1936. — Soleil : lever, 3 h. 40 ; coucher, 19 h. 56 ; Lune : lever, 9 h. 44 ; coucher, 22 h. 36.

Aujourd'hui : Saint-Jean-Baptiste. — Demain : Saint-Prosper

METEOROLOGIE. — Station de Lille. — Observations faites le 23 juin 1936, à 18 h. : Baromètre : 764 mm. 2 ; hausse depuis la veille, à 18 h. : 2 mm. 6 ; Thermomètre : Fronde 20.8 ; Minima : 16.4 ; Maxima : 22.5 ; Etat hygrométrique : 70 ; Hauteur d'eau tombée depuis la veille, à 18 h. : Néant; Direction du vent : Nord à Nord-Est ; Force: modérée ; Direction des nuages : Nord ; Etat du ciel : Peu nuageux ; Prévisions pour aujourd'hui : Chaud ; Assez beau.

PREVISIONS DE L'OFFICE NATIONAL. — Région Nord. — Après orages nocturnes, amélioration, brumes matinales, belles éclaircies, plus nuageux l'après-midi ; Vent d'Est modéré. — Le maximum de température sera en faible hausse sur celui de la veille.